



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES ET VOTEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séance, sous la Présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, Maires Adjoints, Gilbert CHODORGE, Conseiller délégué, Yveline BONNET, Tony ALFEREZ, Yannis GIRARD, Marie-José NAGLE, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT Bertrand LADUNE, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

France COSTA-TORRO a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER
Bruno MEDA a donné pouvoir à Edwige PERINET,
Catherine POT a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,
Cédric ASSELINE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame Florence PEYROT est désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 19 août 2025 est approuvé par 14 voix pour, 1 voix contre de Julie MESNIL et 4 abstentions de Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

Décision du Maire N°19-2025 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 mai 2020

Signature de l'Avenant n° 1 avec le maître d'œuvre Clément BACLE, Architecte, pour une nouvelle rémunération des honoraires toujours fixée à 7.64%, mais sur un nouveau montant estimatif de travaux de 3 549 450 € HT, soit une plus-value de 56 932.98 € HT (26%).

Décision du Maire N°20-2025 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 mai 2020

La signature de l'Avenant n° 1 avec l'entreprise EUROVIA et l'entreprise STTS, membres du Groupement, titulaire du lot 1 travaux du Complexe Sportif relatif à la modification de la répartition des prix entre les membres :

Marché initial :

EUROVIA : 565 453.17 € HT (PSE 15 727.25 € HT)

STTS : 178 795.00 € HT

N°586-2025 : Choix de l'entreprise pour le marché reconductible relatif aux illuminations de fin d'année.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre présentée par l'entreprise SARLEC de La Haye pour un marché d'un an reconductible 3 fois pour un montant de 54 507.40 € HT la première année y compris la reprise de scellement sur façade et contrôle pour la première année et 10 visites par an (pour 1 500 €).

Le montant hors révision sans ces travaux nécessaires, sera de 51 887.40 € HT + 1500 € optionnels pour les visites nocturnes

N° 587-2025 : Décision Modificative

Le Conseil Municipal validé à l'unanimité la décision modificative suivante :

Article 2313-151 : + 19 380 €

Article 2188 : - 3 230 €

Article 10 251 : + 16 150 €

N° 588-2025 : Demande de DETR pour la vidéoprotection :

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et une abstention de Yannis GIRARD, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR complémentaire pour un montant de 16 665.19 € pour la vidéoprotection

N°589-2025 : Demande de Fonds de concours complémentaire Le Cotentin pour la vidéoprotection.

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et une abstention de Yannis GIRARD, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre d'un fonds de concours complémentaire pour un montant de 6 666.00 € pour la vidéoprotection

N° 590- 2025 Demande de fonds de concours complémentaire – Le Cotentin – Projet Multisports

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre d'un fonds de concours complémentaire pour un montant de 238 198€ pour le projet multisports.

N° 591 -2025 : Participation aux frais scolaires au Syndicat Scolaire de Saint Maurice en Cotentin pour 1 enfant scolarisé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme de 1 214.91 € au Syndicat Scolaire de Saint Maurice pour un enfant de Barneville-Carteret scolarisé dans cette école.

N°592-2025 Rétrocession d'un mur sur la parcelle de M. Christophe BELZ, après bornage pour régularisation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la rétrocession du mur de la propriété de Christophe BELZ resté par erreur dans l'enceinte de la propriété communale lors de l'acquisition.

N°593-2025 Proposition de tarifs pour affichages par les personnes ou associations extérieures à la commune

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité un tarif forfaitaire de 10 € pour la pose de panneaux promotionnels sur les grilles d'affichage de la commune pour les extérieurs.

N°594-2025 : SDEM 50 Annexe financière réactualisée pour effacements de réseaux rue Aristide BRIAND :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau montant de la participation communale qui s'élève in fine à 32 287.78 €,

N° 595-2025 -Effacement de réseaux route de la Corniche et avenue des Deux Plages – Actualisation de l'annexe financière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau montant de la participation communale qui s'élève in fine à 51 104.75€

N° 597-2025 Subvention exceptionnelle Comité de Jumelage Allemand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide une subvention exceptionnelle de 799€ au Comité de Jumelage Allemand.

N°598-2025 Subvention Exceptionnelle nouvelle association ASPTT Côte des Isles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1670.90 € à l'association ASPTT de la Côte des Isles pour l'acquisition de matériel.

N°599-2025 Annulation de la décision d'accompagner un commerçant pour l'acquisition de vélos destinés à la location

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler sa décision du 10 décembre 2024 accordant une subvention de 2 387.95€ à Monsieur PATRIX « Ô Paul Nord », afin qu'il puisse percevoir une aide de la Région.

N°600-2025 Actualisation de la participation communale au Département pour le tronçon de voies douces entre la rue Lequindre et la rue des Ormes dans le cadre du plan vélo.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation communale pour le tronçon de voies douces entre la rue Lequindre et la rue des Ormes à hauteur de 194 184.70€.

N°601-2025 Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football Amateur (FAFA) pour la construction de l'espace de convivialité club house au Stade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la FAFA pour une subvention à hauteur de 40 000€ pour la construction d'un espace de convivialité Club House dont le montant des travaux s'élève à 354 880.37€HT.

N°602-2025 Révision de l'attribution de Compensation (AC) libre pour 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'AC Libre 2025 en fonctionnement à hauteur de 995 179 €.